



DRAIO/24-1004-108 du 08/04/2024

## **RECRUTEMENT EN INTERNAT ET INTERNAT D'EXCELLENCE - RENTREE 2024**

Références : Arrêté du 16-11-2020 Label internat du XXI<sup>e</sup> siècle et appel à projet Internat d'excellence - Programme France Relance - Annexe à l'arrêté du 16-11-2020 cahier des charges - internat du XXI<sup>e</sup> siècle - Circulaire n°2016-076 du 18-5-2016 internat de la réussite pour tous - Arrêté du 24 octobre 2023 relatif au label Internat d'excellence et à l'appel à projets Internat d'excellence relevant du plan France Ruralités

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale - Mesdames et Messieurs les IEN IO - Mesdames et Messieurs les IEN-ET-EG et IA-IPR - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des lycées et lycées professionnels publics et privés - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO - Mesdames et Messieurs les personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Dossier suivi par : M. MEISS - IA-DASEN 05 - Pour tous renseignements contacter : Bouches-du-Rhône : ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr - Vaucluse : ce.social84-secretariat@ac-aix-marseille.fr - Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes: ce.pve0405@ac-aix-marseille.fr

L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent. Il repose sur un projet pédagogique éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre réunissant les meilleures conditions d'apprentissage.

Dans l'académie, coexistent des internats sans labellisation particulière, ainsi que des internats qui ont été labellisés lors de différents appels à projets, sous différentes terminologies et désormais tous regroupés sous la terminologie «Internats d'excellence».

### **Objectifs généraux**

- Proposer dans les internats des conditions d'étude et un encadrement propice à la réussite des élèves et des étudiants ;
- Adapter les réponses pédagogiques et éducatives aux besoins des internes ;
- Diversifier les publics accueillis, en veillant à augmenter la part d'élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux. Pour les internats labellisés « internat d'excellence » au moins 20% des places disponibles seront concernées par cette diversification de leur recrutement, via les dossiers de candidature fournis en annexe.

### **Public accueilli**

L'internat doit répondre à la demande sociale dans sa diversité. Il ne saurait s'agir de sélectionner les jeunes sur leurs seuls résultats. Tout élève motivé, quelles que soient ses performances scolaires, doit pouvoir bénéficier de ce mode d'accompagnement pédagogique et éducatif. Il s'agit, en particulier, de sécuriser le parcours de l'élève et de favoriser sa réussite scolaire et éducative par ce mode de scolarisation. L'internat constitue une réponse pertinente lorsqu'une situation familiale n'offre pas à l'élève les conditions permettant d'exprimer son potentiel.

Le dispositif de candidature par dossier a vocation à accueillir, en priorité, des élèves de toute l'académie, issus de familles socialement défavorisées (potentiellement éligibles à la bourse nationale), notamment ceux résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et les

élèves issus des territoires ruraux, tout particulièrement pour les internats labellisés « internats d'excellence » lors de l'appel à projet relevant du plan France Ruralité.

Un effort doit être entrepris, notamment en matière d'information et de dialogue, en direction des familles, pour que les capacités d'accueil dégagées en internat soient utilisées.

A cet effet, les interlocuteurs privilégiés des familles sont, dans le premier degré, les directeurs d'école, et dans le second degré les assistants sociaux et les conseillers principaux d'éducation.

## **Modalités de recrutement**

### **Un pilotage académique du dispositif**

Défini dans le cadre du comité de pilotage des internats d'excellence, l'objectif de l'ouverture des places aux élèves qui en ont le plus besoin ainsi que l'amélioration des conditions d'hébergement et d'apprentissage relèvent de la politique académique. Pour la rentrée 2024, le recteur fixe un objectif d'accueil de ces élèves à un minimum de 20 % des places disponibles des internats d'excellence, et à 5% pour les autres internats.

La procédure de candidature et la composition des dossiers figurent en annexe de cette circulaire.

### **Une organisation départementale du recrutement :**

Commission : Une commission de recrutement des élèves est réunie dans chaque département de l'académie selon un calendrier fourni en annexe. Elle associe tous les acteurs impliqués. Présidée par l'IA DASEN (ou son représentant), elle comprend les chefs d'établissement concernés, un IA-IPR établissement et vie scolaire, l'IEN chargé(e) de l'information et de l'orientation, la conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves, un représentant du préfet à l'égalité des chances le cas échéant. Les collectivités territoriales (conseil départemental et conseil régional) peuvent être invitées à y participer.

Critères : L'examen des candidatures est réalisé en prenant en compte l'un des critères suivants :

- **pédagogiques**: motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail et compétences scolaires, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil,
- **sociaux**: élèves boursiers ; élèves dont les conditions de vie limitent les possibilités de réussite scolaire
- **géographiques**: élèves résidant en milieu rural isolé et défavorisé, dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ou scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

L'engagement des élèves et des familles dans le projet sur les conditions de l'internat est essentiel. L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter dans la mesure du possible une parité.

En cas de demandes excédant les possibilités d'accueil, la priorité sera organisée comme suit :

1. élèves issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville et élèves issus de la ruralité,
2. situations spécifiques.

Niveau de recrutement : Tous les niveaux de chaque établissement peuvent être concernés par les candidatures en internat.

Pour l'entrée au lycée, les élèves retenus à l'issue des commissions départementales seront affectés suivant les principes suivants.

S'il est admis à l'internat et formule au moins un vœu dans le lycée concerné, l'élève sera affecté :

- dans la voie professionnelle sur son premier vœu
- en seconde GT si place disponible après affectation des élèves du secteur, dans la limite des capacités d'accueil arrêtées par l'autorité académique.

Contribution des familles : les bourses nationales et les différentes aides des collectivités territoriales seront défalquées des frais de pension. La contribution demandée aux familles restera mesurée.

Je vous remercie de veiller à diffuser largement ces informations pour que les familles potentiellement concernées par ces dispositifs puissent en bénéficier.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## Dossier Internat

### Calendrier des opérations

Date	Opérations
<b>Mercredi 15 mai 2024</b>	Date limite de dépôt des dossiers auprès des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)
<b>Mardi 21 mai 2024</b>	Commissions de recrutement organisées par les DSDEN
<b>A l'issue de la commission</b>	Information des établissements d'origine et des familles (decision de la commission) pour accompagnement à la formulation des vœux (affelnet) <b>avant le vendredi 7 juin 2024</b>
<b><i>Se référer à chaque calendrier départemental</i></b>	Récupération des dossiers AFFELNET 6 <sup>e</sup>
<b>Du vendredi 7 juin 12 h 2024 au mardi 11 juin 17h 2024</b>	Affelnet lycée : saisie des bonifications d'affectation par les DSDEN si besoin

## Dossier de candidature Internats d'excellence

Profil attendu :

### Rentrée 2024

- Elèves dont les conditions d'étude ne permettent pas le développement de leur potentiel
- Elèves motivés par une scolarisation à l'internat

## 1. Renseignements concernant la candidature

(à remplir par la famille)

### 1.1. Nature de la demande

Etablissement demandé pour l'internat :

.....  
Ville : ..... département : .....

### 1.2. Situation de l'élève

*La fiche scolarité issue des bases de l'établissement peut se substituer au remplissage de cette fiche, sous réserve de contenir l'ensemble des informations de cette partie 1.2*

Nom, prénom de l'élève : .....

Né(e) le : Fille

Garçon

Dans quelle classe entre-t-il en **2023-2024**?

	Collège	Lycée	Post Bac
Classe			

Choix des langues : LVA : ..... LVB : ..... LVC (si nécessaire) .....

Série de Bac (Bac GT) ou spécialité professionnelle (Bac pro) : .....

Post-Bac.....

Etablissement fréquenté en **2023 -2024** : .....

Commune : .....

L'élève relève-t-il du champ du handicap : Oui Non

Nom, prénom du ou des représentant(s) légal (aux): .....

Qualité: Père Mère Tuteur

Adresse principale où réside l'élève : .....

Adresse du responsable légal de l'élève (si adresse différente): .....

Téléphone où la famille peut être jointe : .....OU.....

L'élève est-il boursier ? Oui Non

Si oui, nombre de part(s) de bourse : .....

### 1.3. Renseignements éducatifs et scolaires

**Fiche d'évaluation à renseigner par le CPE et le professeur principal ou le professeur des écoles dans le cas d'une entrée en 6e**

L'élève pratique-t-il un sport ou une activité culturelle ? Oui, laquelle.....Non

#### Évaluation de la scolarité actuelle

Résultats scolaires	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la scolarité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la vie de l'établissement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Assiduité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Capacité à s'intégrer dans un groupe	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'écrit	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'oral	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Construction d'un raisonnement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Autonomie	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible

#### Bénéfices attendus de la scolarité en internat

(Exemples : méthodes de travail, autonomie, construction d'un raisonnement, organisation du temps de travail ...)

## 2. Renseignements fournis par l'établissement d'origine

L'adresse de l'élève est-elle située :

Dans un quartier politique de la ville : Oui Non

D'une zone Urbaine Sensible : Oui Non

D'une commune rurale isolée : Oui Non

(Voir la base adresse de la délégation interministérielle à la ville : <http://sig.ville.gouv.fr/>)

### **Avis circonstancié du directeur d'école, du chef d'établissement d'origine concernant la demande de scolarisation en internat d'excellence**

Les informations contenues dans cet avis sont issues d'une synthèse des éléments recueillis auprès des équipes pédagogiques, de vie scolaire, des personnels sociaux, de santé ou d'orientation.

Cet avis doit éclairer la commission de recrutement quant au profil scolaire de l'élève ainsi que sur sa capacité à vivre en collectivité, au regard des éléments connus par l'établissement d'origine (en termes d'autonomie, de respect des règles, d'implication dans sa scolarité, etc.). Au besoin, un document complémentaire peut être rempli par l'assistant social et joint séparément, à l'attention du conseiller technique départemental, de service social, si la situation particulière de l'élève le justifie. Il en est de même pour le psychologue de l'éducation nationale au besoin, à destination de l'IEN IO du département.

Document est-il joint à l'attention du CT de service social ? Oui  Non

Un document est-il joint à l'attention de l'IEN IO ? Oui  Non

Nom et qualité du signataire :

Date

Signature

### 3- Composition du dossier

- Bulletins scolaires ou copie du livret scolaire.
- Une lettre motivée justifiant la demande du représentant légal de l'élève et contresignée par l'élève (en cas de parents séparés, divorcés ou d'autorité parentale conjointe, lettre des deux parents ou signature des deux parents).
- Au besoin documents complémentaires à adresser au CT-SS et/ou à l'IEN-IO du département
- Déclaration de candidature signée.

L'ensemble du dossier doit être adressé à la DSDEN du département d'implantation de l'établissement demandé :

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence**

Pôle vie de l'élève  
3 avenue du plantas  
BP 224

04004 DIGNE-LES-BAINS Cedex

*Les éléments seront adressés au pôle PVE via la plateforme d'échange PNE école sur Arena dans l'item Internet, Référentiels et outils. Les éléments portés à la connaissance du service social seront eux envoyés à [ce.ia04.social@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia04.social@ac-aix-marseille.fr)*

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes 12 avenue Maréchal Foch**

BP1001  
05010 GAP Cedex

*Les éléments seront adressés au pôle PVE via la plateforme d'échange PNE école sur Arena dans l'item Internet, Référentiels et outils. Les éléments portés à la connaissance du service social seront eux envoyés à [ce.social05@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.social05@ac-aix-marseille.fr)*

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône**

28, boulevard Charles Nedelec  
13231 MARSEILLE CEDEX 1

*Dépôt sur la PNE EPLE des IIO 13 sauf pour le feuillet social qui doit être adressé par mail au service social au Service de Prévention en Faveur des Elèves - S.P.F.E 13 ([ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)).*

→ **Direction académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse**

49, rue Thiers  
84 077 AVIGNON CEDEX 4



## **ANNEXE 3**

### **Lettre de candidature à remplir par l'élève**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

.....

Demande mon intégration dans « l'internat » suivant :

.....

Aux motifs :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date: ..... Signature élève :

Signature représentants légaux :

## ANNEXE 4

### Informations spécifiques

Un contact préalable avec le référent est vivement conseillé avant toute candidature, par mail ou par téléphone.

Département	Etablissement	Proviseur	Contact	Académie **
04	Cité scolaire André Honnorat* <b>Barcelonnette</b>	<b>Proviseur</b> M.Ritzler	04.92.80.70.10 <a href="mailto:ce.0040003g@ac-aix-marseille.fr">ce.0040003g@ac-aix-marseille.fr</a>	X
	Lycée Pierre Gilles de Gennes <b>Digne les Bains</b>	<b>Proviseur</b> M.Nicaise	04.92.36.71.90 <a href="mailto:ce.0040490l@ac-aix-marseille.fr">ce.0040490l@ac-aix-marseille.fr</a>	X
05	Collège Les Hautes Vallées <b>Guillestre</b>	<b>Principale</b> Mme Weber	04.92.45.06.07 <a href="mailto:ce.0050013m@ac-aix-marseille.fr">ce.0050013m@ac-aix-marseille.fr</a>	X
	Cité scolaire Honoré Romane <b>Embrun</b>	<b>Proviseur</b> M.Lasnon	04.92.43.11.00 <a href="mailto:ce.0050004c@ac-aix-marseille.fr">ce.0050004c@ac-aix-marseille.fr</a>	X
	Lycée Sévigné <b>Gap</b>	<b>Proviseur</b> M.Bertocchi	04.92.56.56.10 <a href="mailto:ce.0050009h@ac-aix-marseille.fr">ce.0050009h@ac-aix-marseille.fr</a>	X
13	Lycée Les Alpilles <b>Miramas</b>	<b>Provisseur</b> Mme André	04.90.58.02.95 <a href="mailto:ce.0130146n@ac-aix-marseille.fr">ce.0130146n@ac-aix-marseille.fr</a>	X
	Lycée Latécoère <b>Istres</b>	<b>Proviseur</b> M.Longuet	04.42.41.19.50 <a href="mailto:ce.0132276d@ac-aix-marseille.fr">ce.0132276d@ac-aix-marseille.fr</a>	X
	Lycée Marseilleveyre <b>Marseille (8°)</b>	<b>Proviseur</b> M Leporati	04.91.71.67.00 <a href="mailto:ce.0130038w@ac-aix-marseille.fr">ce.0130038w@ac-aix-marseille.fr</a>	X
	Collège V. Van Gogh <b>Arles</b>	<b>Principale</b> Mme Banzo	04.90.93.55.55 <a href="mailto:ce.0131610e@ac-aix-marseille.fr">ce.0131610e@ac-aix-marseille.fr</a>	X
84	Lycée de l'Arc <b>Orange</b>	<b>Proviseur</b> M.Carli	<a href="mailto:ce.0840026x@ac-aix-marseille.fr">ce.0840026x@ac-aix-marseille.fr</a>	X
	Lycée Victor Hugo <b>Carpentras</b>	<b>Proviseur</b> M Cassany	04.90.63.12.32 <a href="mailto:ce.0840016l@ac-aix-marseille.fr">ce.0840016l@ac-aix-marseille.fr</a>	X

\* Cité scolaire André Honnorat : Un bus est spécialement affrété pour les élèves de Marseille. Départ de Marseille le dimanche à 16H30 - gare Saint Charles. Départ de Barcelonnette le vendredi soir à 17H00 (après les cours). Se procurer la carte ZOU.

\*\* Le recrutement est académique. Toute famille intéressée peut en conséquence faire une demande.